

Maisons-Alfort, le 30 mai 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

## AVIS

### de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail relatif à la première demande d'autorisation de mise sur le marché du produit biocide : ARAGON 22

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société VALMI SAS de demande d'autorisation de mise sur le marché pour le produit **ARAGON 22** et son avis est requis.

**Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés et un évaluateur rapporteur du groupe de travail « Efficacité Biocides », l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant.**

#### CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne la première demande d'autorisation de mise sur le marché du produit ARAGON 22.

#### CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit ARAGON 22 est un biocide de type 14 composé de 0.001% m/m de Brodifacoum se présentant sous la forme d'un appât sur brisure.  
Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

Le Brodifacoum est une substance active notifiée à l'annexe II du règlement communautaire n°1451/2007 du 4 décembre 2007 pour le type d'usage revendiqué et n'a pas fait l'objet de décision de non inclusion.

Nom ou description générique de la substance active :	Brodifacoum
N°CAS :	56073-10-0
Type de produit :	14

#### CONSIDERANT

Les demandes au pétitionnaire restées sans réponse sur les points suivants :

- Fiche de données de sécurité de l'huile minérale
- Tests et essais démontrant l'efficacité du produit.

***Considérant l'ensemble des données disponibles, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de mise sur le marché n°20050827 du produit ARAGON 22.***

**Marc MORTUREUX**

**Mots-clés** : première demande d'autorisation de mise sur le marché, Brodifacoum, TP14.

## Annexe 1

Liste des usages revendiqués pour le produit ARAGON 22

Type de préparation	Composition du produit	Dose de substance active
appât sur brisure	Brodifacoum	0.001% m/m

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Avis
21011090	Lutte contre les rongeurs * souris	NC	Défavorable
21011070	Lutte contre les rongeurs * rat	NC	Défavorable

NC : NON CONNU